

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ADDUCTION
D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT
DE LOT-ET-GARONNE

DÉCISION DU BUREAU N°26_025_B

BUREAU SYNDICAL
SÉANCE DU LUNDI 14 SEPTEMBRE 2026
À 15 H À AGEN

Nombre de délégués en exercice	Nombre de délégués présents	Suffrages exprimés
28	21	21

Date de la convocation : 7 septembre 2026

Secrétaire de Séance : Michel LAVILLE

NOM DES MEMBRES	Présence	VOTE
Présidente		
Geneviève LE LANNIC	X	P
Vice-Présidents Territoriaux		
Guillaume LEPERS	X	P
Pierre IMBERT	X	P
Julie CASTILLO		
Jean-Pierre VICINI	X	P
Christine SATTÀ	X	P
Marie COSTES	X	P
Jean-François GUILLOT	X	P
Gilles QUÉLÉNNEC	X	P
Délégués		
Jean-Pierre ARONDEL	X	P
Denis BERTRAND	X	P
Didier CARRÈGUES		
Julien CONGÉ	X	P

NOM DES MEMBRES	Présence	VOTE
Alain DALLA MARIA	X	P
Gilbert DUFOURG	X	P
Daniel ESSERTEL	X	P
Christian GIRARDI	X	P
Loïc JOLY	X	P
Lionel LABARTHE	X	P
Jean-Pierre LANDAT		
Michel LAVILLE	X	P
Cédric MONPOUILLAN		
Pascal MOURGUES		
Hubert OLIVEIRA	X	P
Alain PASCAL	X	P
Bernard PATISSOU	X	P
Françoise RIVETTA		
Laurence ROUCHAUD		

(X = Présent, P = Pour, C = Contre, A = Abstention)

Formant la majorité des membres en exercice.

DECISION 26_025_B**Décision de l'attribution du marché de services n°26269****Accord-cadre de maîtrise d'œuvre pour des travaux d'eau potable et d'assainissement sur le Territoire syndical - 2 lots - Territoires EAU47**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les dispositions du Code de la commande publique ;

Vu l'Arrêté inter-préfectoral n° 47-2025-12-30-00004 en date du 30 décembre 2025 portant modifications statutaires du Syndicat EAU47 au 1^{er} janvier 2026 ;

Vu l'Arrêté inter-préfectoral n° 47-2026-01-19-00002 en date du 19 janvier 2026 portant modification de l'article 1 de l'arrêté inter-préfectoral n° 47-2025-12-30-00004 ;

Vu le Règlement Intérieur du Syndicat EAU47 approuvé par délibération du Comité du Syndicat EAU47 n° 21_076_C du 25 Novembre 2021 ;

Vu la délibération n°26_030_C en date du 21 mai 2026, d'installation du Comité Syndical et des élections du Président, des Vice-Présidents territoriaux et des membres du Bureau ;

Vu la délibération n° 26_039_C en date du 21 mai 2026 donnant délégation du Comité syndical EAU47 au bureau pour la passation des marchés et de leurs modifications réalisées selon une procédure formalisée ;

Vu la délibération n° 26_034_C en date du 21 mai 2026 désignant les membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) et du Jury de concours ;

Vu la décision de la Présidente du 15 juin 2026 approuvant les candidats sélectionnés :

- SOCAMA INGENIERIE, RUE GALILEE, 33187 LE HAILLAN
- SCE, 1 RUE DU COMMERCE, 33800 BORDEAUX
- TPF INGENIERIE, 78 CHE DES SEPT DENIERS, 31200 TOULOUSE
- ADVICE INGENIERIE, 214 AV DU MEDOC, 33320 EYSINES
- ARTELIA SAS, 8 rue de Vidailhan Hills Plaza, 31130 BALMA
- SAFEGE, 2 AV DE BERLINCAN, 33160 SAINT MEDARD EN JALLES
- EGIS EAU SA, 889 RUE DE LA VIEILLE POSTE, 34000 MONTPELLIER ;

Vu le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) qui s'est tenue le 14 septembre 2026 ;

Considérant que ce marché est divisé en 2 lots :

- **Lot 1 Maîtrise d'œuvre pour des travaux sur réseaux d'assainissement collectif**, dont le montant maximum de commande pour la période initiale est arrêté à 420 000 € HT multiplié par le nombre de mois (à compter du mois de la notification jusqu'au mois de décembre 2026) multiplié par 1/12ème et à 420 000 € HT soit 504 000 €, 20 % TTC pour chaque reconduction.
- **Lot 2 Maîtrise d'œuvre pour des travaux sur ouvrages d'eau potable** dont le montant maximum de commande pour la période initiale est arrêté à 180 000 € HT soit 216 000 € multiplié par le nombre de mois (à compter du mois de la notification jusqu'au mois de décembre 2026) multiplié par 1/12ème et à 180 000 € HT soit 216 000 €, 20 % TTC pour chaque reconduction.

Considérant que le montant maximum de commande estimé de ce marché s'élève à 1 890 000 € HT soit 2 268 000 €, 20 % TTC toutes reconductions confondues ;

Considérant qu'il a été proposé de passer le marché par procédure avec négociation ;

Considérant que ce marché de maîtrise d'œuvre répond à un besoin relatif à des ouvrages d'infrastructures ;

Considérant qu'au moment de la rédaction des conditions du présent marché, l'administration n'était pas en mesure de définir avec précision les quantités de services dont elle aura besoin ;

Considérant que cette estimation dépasse les seuils d'application de la publicité européenne ;

Considérant que les offres devaient parvenir à l'administration au plus tard le 9 juillet 2026 ;

Considérant que le délai de validité des offres est de 120 jours calendaires et se termine le 6 novembre 2026 ;

Considérant que les offres suivantes ont été reçues :

* Lot 1 Maîtrise d'œuvre pour des travaux sur réseaux d'assainissement collectif (8 offres) :

- TPF INGENIERIE, 78 CHE DES SEPT DENIERS, 31200 TOULOUSE
- EGIS EAU SA, 889 RUE DE LA VIEILLE POSTE, 34000 MONTPELLIER
- SCE, 1 RUE DU COMMERCE, 33800 BORDEAUX
- ADVICE INGENIERIE (mandataire d'un groupement solidaire), 214 AV DU MEDOC, 33320 EYSINES
- OTCE Infra, 4 bis chemin Bénech, 31470 FONSORRES
- SAFEGE, 2 AV DE BERLINCAN, 33160 SAINT MEDARD EN JALLES
- ARTELIA SAS (mandataire d'un groupement solidaire), 8 rue de Vidailhan Hills Plaza, 31130 BALMA
- ECR ENVIRONNEMENT SUD OUEST, 3 avenue de Guitayne, ZA du Courneau, 33610 CANEJAN

* Lot 2 Maîtrise d'œuvre pour des travaux sur ouvrages d'eau potable (5 offres) :

- EGIS EAU SA, 889 RUE DE LA VIEILLE POSTE, 34000 MONTPELLIER
- SCE, 1 RUE DU COMMERCE, 33800 BORDEAUX
- ADVICE INGENIERIE (mandataire d'un groupement solidaire), 214 AV DU MEDOC, 33320 EYSINES
- SOCAMA INGENIERIE, RUE GALILEE, 33187 LE HAILLAN
- SAFEGE, 2 AV DE BERLINCAN, 33160 SAINT MEDARD EN JALLES

Considérant le rapport d'analyse des offres du 11 septembre 2026 pour le Lot 1 Maîtrise d'œuvre pour des travaux sur réseaux d'assainissement collectif et Lot 2 (Maîtrise d'œuvre pour des travaux sur ouvrages d'eau potable) rédigé par le SYNDICAT EAU47 et les décisions prises quant à l'élimination et au classement des offres, il est proposé d'attribuer ce marché aux candidats ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution, soit :

- Lot 1 Maîtrise d'œuvre pour des travaux sur réseaux d'assainissement collectif : Groupement ADVICE INGENIERIE, 214 AV DU MEDOC, 33320 EYSINES aux taux et au prix unitaires mentionnés dans l'offre de ce soumissionnaire : le montant maximum de commande est limité à 420 000 € HT multiplié par le nombre de mois (à compter du mois de la notification jusqu'au mois de décembre 2026) multiplié par 1/12ème pour la période initiale et à 420 000 € HT soit 504 000 €, 20 % TTC pour chaque reconduction.
- Lot 2 Maîtrise d'œuvre pour des travaux sur ouvrages d'eau potable : Groupement ADVICE INGENIERIE, 214 AV DU MEDOC, 33320 EYSINES aux taux et aux prix unitaires mentionnés dans l'offre de ce soumissionnaire : le montant maximum de commande pour la période initiale est arrêté à 180 000 € HT soit 216 000 € multiplié par le nombre de mois (à compter du mois de la notification jusqu'au mois de décembre 2026) multiplié par 1/12ème et à 180 000 € HT soit 216 000 €, 20 % TTC pour chaque reconduction.

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget, annexe assainissement collectif ;

Après en avoir délibéré,

Le Bureau syndical,

À l'unanimité des délégués présents,

APPROUVE le choix de la Commission d'Appel d'Offres ;

AUTORISE la Présidente à conclure et à signer l'Accord-cadre de maîtrise d'œuvre pour des travaux d'eau potable et d'assainissement sur le Territoire syndical - 2 lots ainsi que tous les actes s'y rapportant , avec les candidats suivants, classés n°1 au regard des critères de jugement énoncés dans le règlement de la consultation et conformément au choix de la Commission d'Appel d'Offres.

L'accord-cadre est attribué aux entreprises suivantes :

- **Lot 1 : Groupement solidaire ADVICE INGENIERIE / PURE ENIRONNEMENT / LS INGENIERIE.**
Mandataire ADVICE INGENIERIE, 214 AV DU MEDOC, 33320 EYSINES pour montant maximum de commande limité à 420 000 € HT multiplié par le nombre de mois (à compter du mois de la notification jusqu'au mois de décembre 2026) multiplié par 1/12ème pour la période initiale et de 420 000 € HT soit 504 000 €, 20 % TTC pour chaque reconduction.
- **Lot 2 : Groupement solidaire ADVICE INGENIERIE / PURE ENIRONNEMENT / LS INGENIERIE.**
Mandataire ADVICE INGENIERIE, 214 AV DU MEDOC, 33320 EYSINES pour un montant maximum de commande arrêté à 180 000 € HT soit 216 000 € multiplié par le nombre de mois (à compter du mois de la notification jusqu'au mois de décembre 2026) multiplié par 1/12ème pour la période initiale et de 180 000 € HT soit 216 000 €, 20% TTC pour chaque reconduction.

DONNE pouvoir à Madame la Présidente pour signer la présente Décision ainsi que toute pièce annexe administrative s'y rapportant .

RAPPELLE, qu'en application de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales, il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Comité Syndical.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme au registre

La Présidente	Le secrétaire de séance
Geneviève LE LANNIC	Michel LAVILLE